

CLERMONT L'HÉRAULT ACTUALITÉS



JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS #8. MARS-AVRIL 2022

Redonner sa place à Clermont et faire en sorte que les Clermontois réinvestissent leur ville, tel est notre objectif principal. Pour cela il faut se sentir bien et être fier de sa cité. Cela passe par la tranquillité publique.

Pour cette délégation, nous travaillons en équipe avec Joëlle MOUCHOUX, conseillère déléguée à la sécurité. Je profite de cet édito pour saluer Alain MARRES qui a fait valoir ses droits à la retraite après des années comme responsable de la police municipale. Il est remplacé par son adjoint Jean-Michel MARTINEZ qui a rapidement pris la bonne mesure de sa mission.

Cette lutte contre les incivilités qui peuvent engendrer un sentiment d'insécurité, se traduit par des réponses multiples et mutualisées afin de rétablir une autorité et surtout de l'équité. Il s'agit de prévenir et de sanctionner selon les cas.

À la fin du 1er semestre, Clermont va enfin être en règle et se doter d'un Plan Local de Sauvegarde, en conformité avec la législation en vigueur.

Nous nous félicitons de la tenue du pôle Sécurité qui réunit mensuellement la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, la police municipale, ainsi que le CCAS.

Au service Urbanisme, un agent est assermenté pour des contrôles sur le terrain et le respect des règles d'urbanisme. Nous travaillons enfin avec le service des ordures ménagères de la Communauté de communes pour prévenir et sanctionner les personnes indécates.

Nous devons occuper le terrain pour échanger et déranger les contrevenants partout en ville. La police municipale est au contact et au service de la population. Dans cet objectif, nos policiers vont être équipés de vélos électriques, le parc de caméras pour la vidéo sécurité et la vidéo verbalisation sera amélioré.

Nous avons conventionné cet été avec la commune de Liausson, pour élargir les patrouilles municipales sur la commune, ce premier partenariat en appellera d'autres. Dans la mesure de nos possibilités, c'est aujourd'hui de notre responsabilité de bourg-centre



JEAN-MARIE SABATIER
1ER ADJOINT /
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, SÉCURITÉ
& HYGIÈNE PUBLIQUES

CHA#8

SOMMAIRE

PAGES 2-3 | Retour en images
PAGES 3-4 | Expression des groupes politiques
PAGES 5-6-7 | **LE DOSSIER DU MOIS**
J'aime ma ville, je la respecte !

PAGE 8 | « Dans la vie de... »

PAGE 9 | Pour aller plus loin

PAGE 10 | Nettoyer devant chez soi

PAGE 11 | « Question-réponse » | Propreté

PAGE 12 | Agenda | Permis de végétaliser

retour en images



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Gérard BESSIERE, maire de Clermont l'Hérault accompagné de Jean-François FAUSTIN, Adjoint délégué à l'économie, se sont rendus jeudi 3 février, dans les locaux de la société EUREKA qui vient de s'installer 8 rue du Doyen René Gosse. Cette entreprise, agence d'interim spécialisée dans l'insertion sociale de personnes éloignées de l'activité professionnelle, est l'un des acteurs majeurs de l'inclusion au niveau national.

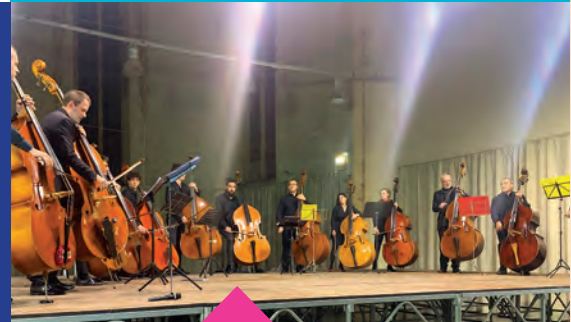
Les élus ont tenu à témoigner leur intérêt pour cette démarche solidaire qui peut correspondre à la satisfaction de besoins d'emplois.

EUREKA, déjà implantée en Occitanie, propose une nouvelle dynamique d'emploi inclusif dans le territoire avec une installation à Clermont l'Hérault, unique dans le département.



SOLIDARITÉ

Jeudi 10 février, Gérard BESSIERE, maire de Clermont l'Hérault, s'est rendu dans les locaux de l'espace solidaire numérique Part'âges connect. Accompagné de Sophie FLUSIN, directrice du CCAS, M. le Maire a pu visiter ce lieu, dont l'objectif est d'inclure toutes les personnes exclues du numérique en proposant un service d'accompagnement dans certaines démarches administratives tout en maîtrisant l'outil numérique. Part'âges Connect est situé derrière le CCAS, avenue Paul Vigné d'Octon / 04 67 44 78 99



CULTURE

Le patrimoine au service de la culture à l'espace des Dominicains.

Mercredi 9 février, le jazz band de l'école municipale de musique et les 13 contrebasses du Groupe Catbaix, dirigé par le jeune et talentueux Theotime VOISIN, ont enchanté le public venu très nombreux, en leur offrant un merveilleux concert.

Gérard BESSIERE, maire de Clermont l'Hérault, accompagné des adjoints à la culture et au patrimoine et de nombreux conseillers municipaux, s'est félicité de ce premier concert organisé par les amis des Orgues et qui s'est terminé par une musique de Georges Brassens.

AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

Le 6 janvier, M. le Préfet de l'Hérault, Hugues MOUTOUH, M. le Sous-Préfet, Eric SUZANNE, et de nombreuses personnalités et élus, ont été reçus par le maire, Gérard BESSIERE, au château pour une matinée de travail. L'occasion pour l'édile de présenter en vue panoramique les chantiers de la commune retenus dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD).

La déambulation qui s'en est suivie dans les rues de la Ville, a permis de présenter les travaux de réhabilitation du centre ancien, le projet du futur espace socio-culturel et d'aller à la rencontre des commerçants.



EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

—
La solidarité humaine et territoriale en question à Clermont.

L'augmentation démographique annoncée par la commune représentera plus de 1500 habitants. Cette forte progression (16%) doit aussi être pensée en termes d'augmentation des problématiques sociales de ces nouveaux habitants. Or la prospective financière à 2026 prévoit une hausse du budget du CCAS de 3% en 5 ans. La vision du développement peut-elle se passer d'une vision de solidarité envers les habitants ?

L'augmentation croissante des incivilités sécuritaires (stationnement, vols...), environnementales (déchets...) ou sociales (violences notamment intra familiales...) touchent aussi les petites communes de l'intercommunalité. Pour y faire face les grosses communes Clermont, Paulhan et Canet se sont munies d'une police municipale. Sur Clermont le budget de la police est d'environ 500 000 € par an, soit environ 50 € par habitants.

L'intercommunalité se prépare à répondre à cette solidarité demandée par les petites communes, par la création d'une police intercommunale. La solidarité a un prix : de 500 € par an (communes de moins de 80 habitants) à 12 000 € par an (pour les 3 plus grosses communes).

Qu'apporterait cette solidarité au bien être des habitants de Clermont pour 1,2 € par habitant ? Un service supplémentaire qui n'existe pas : la nuit et les week-ends, en complément du service proposé par les polices municipales en journée.

Refuser cette solidarité, c'est ne pas tenir compte du bien être des habitants.

—
**« CLERMONTAIS.ES,
UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS »**

—
Pour bien préparer l'avenir, ne faut-il pas se pencher sur le passé ? Prenons le temps de revenir sur certains points :

Nous nous répétons, c'est sûr : mais toujours pas de réponses précises ni de réunion prévue au sujet de l'école Jean Vilar. Les animations de Noël ont été nombreuses. Dans un souci de transparence et d'amélioration, nous aimerions savoir :

Quel en a été le coût pour la ville (location des chalets, venue de certains manèges...)

L'emplacement était-il bien choisi ? Ressenti des riverains ?

Quelles ont été les retombées pour les commerces de la ville ?

Qui a donné l'autorisation d'ouverture dominicale des grandes surfaces commerciales à Clermont depuis le 01/2022 ?

L'implantation des puces, le dimanche, génère beaucoup d'animations, beaucoup de monde. Mais qui dit « Puces » dit ventes ou achats d'objets, de vêtements d'occasion, pourquoi y accepter de l'alimentaire ? N'avons-nous pas assez de petits commerces ouverts le dimanche qui aimeraient profiter de cette aubaine ?

Enfin Le Marché du mercredi :

De nombreux commerçants constatent une baisse importante de leurs recettes, d'autres ne viennent plus :

Trop de changements ces derniers mois dans l'organisation, désorientation des usagers ayant du mal à trouver leurs repères. Donc moins de clients ! Affaires à suivre !

Nous prenons acte avec satisfaction du changement de position du 2ème groupe d'opposition qui reprend et conforte nos inquiétudes quant au financement des projets et à la création du nouveau quartier de la Cavalerie.

Restons positifs et vigilants pour l'avenir de notre ville et le bien-être de ses habitants.

—
« CONSTRUIRE CLERMONT »

—
Il suffit d'ouvrir les yeux : du sommet de notre château aux Tannes-basses, des chantiers d'embellissements, de constructions, de restauration s'ouvrent, des bâtiments, de la voirie, des stationnements. Plus particulièrement pour nos enfants : mise aux normes de sécurité des écoles, un nouvel espace pour la restauration des élèves, un nouveau groupe scolaire, une école des sports...

La présence aux cérémonies de personnalités, témoigne de la considération croissante pour notre ville, d'un dialogue constructif entre notre Maire et les représentants de l'État. L'image de Clermont se révèle et la réalisation de ses projets en est facilitée.

Les Clermontais apprécient ces évolutions : des propriétaires diffèrent leur projet de vente pour bénéficier de l'effet de renouveau, de nouveaux investisseurs : entreprises, artisans et commerçants, choisissent de s'implanter à Clermont l'Hérault.

Même si la pandémie pénalise l'organisation des manifestations habituelles de convivialité et d'information, le nouvel affichage municipal, visible et agréable, permet aux Clermontais de rester informés.

Clermont en sécurité : Mairie, Police et Gendarmerie s'accordent pour une ville paisible et citoyenne dans tous les quartiers.

Continuons fièrement de « supporter » l'action de notre ville. « Allez Clermont L'Hérault ! » n'est plus un slogan de campagne, mais un encouragement, dans le respect des engagements à terminer le travail en cours et concevoir le Clermont du futur.

—
« ALLEZ CLERMONT L'HÉRAULT ! »

LE DOSSIER DU MOIS

PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA POLICE MUNICIPALE

La Police Municipale veille à l'application des diverses lois et règles définies au travers des arrêtés municipaux (permanents et temporaires) et des règlements.

L'article L511-1 du Code de la Sécurité intérieure dispose que « les agents de la Police Municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions, les tâches relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance, du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. »

CLERMONT, J'AIME MA VILLE, JE LA RESPECTE

DEPUIS FÉVRIER 2022, LE SERVICE EST COMPOSÉ DE 10 POLICIERS MUNICIPAUX ET D'UNE SECRÉTAIRE.

LE POSTE DE POLICE EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI, POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC. LE SERVICE EST JOIGNABLE DU LUNDI AU SAMEDI (04 67 96 09 62)

La Police Municipale veille à l'application des diverses lois et règles définies au travers des arrêtés municipaux (permanents et temporaires) et des règlements

- **Accidents de la route, interventions pour protection des lieux et régulation du trafic routier,**
- **Animaux errants,**
- **Circulation, signalisation routière,**
- **Dégradations,**
- **Désordres sur la voirie publique,**
- **Différends de voisinage ou familiaux**
- **Feux (incendie, divers), fuite de gaz,**
- **Gens du voyage,**
- **Incivilités, agressions,**
- **Insalubrité, dépôts sauvages,**
- **Infractions au Code de la Route, notamment contrôle de la vitesse et surveillance des zones bleues,**
- **Nuisances sonores,**
- **Objets ou individus suspects, perturbateurs,**
- **Opérations conjointes avec la Gendarmerie Nationale,**
- **Opérations de prévention routière**
- **Renseignements, informations vers la population,**
- **Surveillance du domaine public en général, encadrement des manifestations publiques,**
- **Interventions concernant le stationnement abusif des véhicules (stationnement de + de 7 jours, abandon d'épaves / contact des propriétaires, mise en fourrière),**
- **Vols, cambriolages, surveillance des propriétés (Opération Tranquillité Vacances),**
- **Gestion des objets trouvés,**
- **Gestion des chiens dangereux 1ère et 2ème catégorie,**
- **Habitat indigne,**
- **Opérations funéraires,**
- **Patrouille berges du lac du Salagou et sur Clermont l'Hérault et Liausson.**

DEPUIS L'ÉTÉ 2021, 3 AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE SONT EMPLOYÉS DURANT LES FORTES AFFLUENCES (SAISON ESTIVALE AINSI QUE FÊTES DE FIN D'ANNÉE).

GENDARMERIE NOUVELLE CASERNE



Placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, la Gendarmerie nationale est une institution militaire garante de la sécurité, de la paix de nos concitoyens et de la protection de leurs biens. Elle assure des missions de police judiciaire, d'assistance à personnes, de maintien de l'ordre et participe à la défense de la Nation, y compris sur les théâtres d'opérations extérieures.

La réalisation, entre 2013 et 2019, d'une caserne de gendarmerie par la commune de Clermont l'Hérault répondait à plusieurs objectifs, dont continuer à avoir sur Clermont-l'Hérault la présence des gendarmes et faire bénéficier ces derniers de conditions de travail et de logement fortement améliorées par rapport à l'existant.

Livrée en septembre 2019, la nouvelle gendarmerie, réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale, comprend un bâtiment administratif, des locaux techniques et 19 logements individuels de fonction.

L'ensemble immobilier clos est semblable à un complexe pavillonnaire comprenant des voies d'accès intérieures, des cheminements piétonniers, des stationnements et des espaces verts. La gestion et la maintenance de l'opération sont assurées par la Collectivité, la répartition des charges étant conforme aux dispositions du décret n°87-713 du 26 août 1987.

LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

- La Commune, prend en charge l'intégralité de l'investissement : 6 678 811 € TTC (acquisition du terrain, construction et aménagements)
- Une subvention de l'Etat à hauteur de 20 %
- La gendarmerie s'engage à verser un loyer annuel de 236 425 € par an pendant 9 ans. Ce montant sera ensuite révisé.

EN SAVOIR PLUS :
TEL. 04 67 96 00 32 /
WWW.GENDARMERIE.INTERIEUR.GOUV.FR



LA VIDÉO SURVEILLANCE

LE SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION A ÉTÉ MIS EN PLACE EN 2011 SUR LA COMMUNE. A CE JOUR, 33 CAMÉRAS, DE PLUSIEURS TYPES (DÔME OU FIXE) FILMENT DES ENDROITS OU ZONES CIBLÉS.

La vidéo-protection est très règlementée. Il faut savoir que les parties privées sont floutées automatiquement. De ce fait, seules les personnes habilitées par Monsieur le Préfet peuvent visionner les images.

Ainsi, lors d'un incident en ville (vol de voiture, dégradation, etc.), les victimes doivent aller déposer plainte à la gendarmerie. Ce n'est qu'après réquisition du gendarme Officier de Police Judiciaire, qu'un policier municipal pourra visionner les images demandées. L'agent de police municipale affecté à la salle vidéo, peut néanmoins faire de la vidéo-verbalisation pour toutes les infractions relatives au stationnement, dépôts d'ordures sur la voie publique, et aux déjections canines.

PARTENARIAT ENTRE LA POLICE ET LA VILLE DE LIAUSSON

Pour la première fois depuis la création de la police municipale, une convention de mise à disposition a été établie par Messieurs les Maires de Clermont l'Hérault et de Liausson. Le service de police municipale effectuée durant la saison estivale des patrouilles aux abords des rives du Lac du Salagou de Clermont l'Hérault et de Liausson, ainsi que sur cinq lieux sur la commune de Liausson, afin de mettre en application les différents arrêtés (stationnement, camping sauvage, feux, etc.).

NUMÉROS D'URGENCE

POLICE MUNICIPALE
Rue du Doyen René Gosse / ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 / police.municipale@ville-clermont-herault.fr / En cas d'urgence, composer le 04 67 96 09 62 ou le 17 (Gendarmerie).

En cas de problèmes, il est possible de composer gratuitement l'un des 10 numéros d'urgence suivants :

- le 15 :** SAMU, urgences médicales
- le 17 :** intervention de police
- le 18 :** lutte contre l'incendie (pompiers)
- le 112 :** numéro des urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical, accessible dans toute l'Union européenne
- le 114 :** réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence
- le 115 :** urgence sociale (SAMU social)
- le 116 000 :** urgence sociale (enfants disparus)
- le 119 :** urgence sociale (enfance maltraitée)
- le 191 :** urgence aéronautique
- le 196 :** urgence maritime

Les opérateurs de téléphonie sont tenus d'acheminer gratuitement ces appels d'urgence et de les géolocaliser lorsque cela s'avère possible.



CHA#8

« DANS LA VIE DE »
GRÉGORY : BRIGADIER-CHEF ADJOINT AU CHEF DE POSTE

À Clermont l'Hérault, le rôle de la Police Municipale c'est avant tout de protéger les habitants de notre commune et surtout de maintenir l'ordre sur les lieux de rassemblements tels que marchés, foires, lieux de cultes et sur la voie publique. Ils ont aussi pour rôle d'assurer la sûreté de la ville avec une prévention contre les actes malveillants comme les vols, les dégradations... Évidemment, notre Police Municipale doit aussi veiller à la tranquillité publique. Cette tranquillité publique passe par la lutte contre toutes les nuisances : le bruit, les troubles de voisinages, les aboiements d'animaux, les manifestations publiques ou privées, les disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants...

Néanmoins les autres missions sont toutes aussi importantes : maintien de la salubrité publique, prévention et envoi des secours nécessaires lors d'accidents, d'inondations, etc. Concernant l'uniforme, il est important qu'aucun élément, insigne ou signe porté sur les tenues n'ait de lien avec une organisation politique, syndicale ou une appartenance religieuse.

COMMENT DIFFÉRENCIERS POLICIERS MUNICIPAUX, POLICE NATIONALE ET GENDARMERIE ? LES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE PORTENT UNE TENUE À DOMINANTE BLEU FONCÉ, PONCTUÉE D'ÉLÉMENTS DE COULEUR BLEU CIEL OU BLEU GITANE.

« ZOOM »
KÉSACO UN ASVP ?

Un ASVP est un Agent de Surveillance de la Voie Publique, agréé par le Procureur de la République et assermenté par le juge du Tribunal d'Instance. Il peut constater les infractions au Code de la route (stationnement, certificat d'assurance...) et au Code de la santé publique (propreté des voies et espaces publics).

**PLUS D'INFOS SUR
WWW.POLICE-NATIONALE.NET/ASVP/**

2021 EN
QUELQUES
CHIFFRES

2591 CONTRAVENTIONS
ONT ÉTÉ DRESSÉES.
ARRÊT ET STATIONNEMENT **2304**
INFRACTIONS ANIMAUX **10**
INFRACTIONS CODE DE LA ROUTE **28**
INFRACTIONS PORT DU MASQUE **28**
INFRACTIONS NUISANCES **6**
INFRACTIONS RÈGLES
ADMINISTRATIVES **215**

« POUR ALLER PLUS LOIN »



Zone Bleue
stationnement gratuit et responsable

Bienvenue à
Clermont-l'Hérault
Bien respecter le stationnement,
le bon sens citoyen !



Ce disque vous est offert par la Municipalité de Clermont-l'Hérault. Simplifiez-vous le stationnement et circulez tous ensemble ! En zone bleue le stationnement est facilité, l'espace public est partagé ! Ce disque de stationnement doit être placé en évidence sur la face interne du pare-brise de votre véhicule.

www.ville-clermont-herault.fr

Le respect de la durée de stationnement en centre-ville, favorise le maintien du commerce local. Ne stationnons pas à tort sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.

STATIONNEMENT / DISQUE BLEU

Afin que la clientèle des commerces du centre-ville puisse venir acheter, il a été créé une « zone bleue » en 2017. Cette zone favorise un roulement au niveau du stationnement.

Le périmètre de la zone comprend le Boulevard Gambetta (dans la partie comprise entre la rue Ronzier Joly et la rue Camus), l'Allée Salengro (rue de la poste), la rue Doyen René Gosse, la rue Lamartine (partie comprise entre la rue Michelet, la rue Bara, la Place Commandant Demarne, et la rue Voltaire).

Le temps de stationnement est de 1h30. Il suffit d'apposer le disque bleu sur le tableau de bord de la voiture en indiquant l'heure d'arrivée.

Le contrôle de la zone bleue s'effectue les mardis, jeudis, vendredis et samedis.

LE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DISTRIBUE LES DISQUES BLEUS AUX PERSONNES QUI VIENNENT AU POSTE EN FAIRE LA DEMANDE.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT EN RÉCUPÉRER À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE.

NETTOYER DEVANT CHEZ SOI
OBLIGATION OU CIVISME ?

En vertu de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage (...) ». La jurisprudence administrative a reconnu au maire la possibilité de prescrire par arrêté aux riverains de procéder au nettoyage du trottoir situé devant leur habitation (CE, 15 octobre 1980, Garnotel).

S'il n'existe, pour l'instant, pas d'arrêté en ce sens sur la commune, il relève du civisme de chacun de nettoyer devant chez soi après avoir causé un dégât (poubelle qui fuit, déménagement...), à l'instar du ramassage des déjections canines par les propriétaires de chien, etc.

« BALAYER DEVANT SA PORTE »,
UNE EXPRESSION QUI AVAIT DU SENS.



EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LA MÊME COLONNE

Les emballages et papiers sont collectés ensemble et transportés dans le centre de tri Demeter à Montpellier, qui dispose de machines de tri optique permettant de séparer les différents matériaux. Les papiers sont séparés des emballages pour être transportés vers des usines de recyclage.

Dorénavant, vous avez deux colonnes de tri : une pour les emballages-papiers et l'autre pour le verre. Les emballages en verre vont toujours dans la colonne à verre. En ce qui concerne les autres emballages, ils vont tous dans la colonne à emballages-papiers. Tous les emballages en plastique se trient, mais il ne faut pas les confondre avec les objets abîmés en plastique qui vont dans le bac gris (jouets, brosses à dents, peignes, vaisselle réutilisable...). En 2020, les erreurs de tri représentaient environ 31 % de la collecte des emballages, soit 451 tonnes.

RETROUVEZ LE SYNDICAT-CENTRE-HÉRAULT SUR FACEBOOK, INSTAGRAM ET WWW.SYNDICAT-CENTRE-HERAULT.ORG



**VOUS AUSSI,
POSEZ VOTRE
QUESTION
À VOS ÉLUS !**

communication@ville-clermont-herault.fr

UNE VILLE PLUS PROPRE, EST-CE POSSIBLE ?

Garder la ville propre, c'est une des missions de la municipalité, mais c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous.

Une équipe à votre service et motivée s'emploie jour après jour à rendre la ville propre et agréable pour tous et notamment pour les habitants. Cependant, malgré de gros moyens déployés, (balayeuse, laveuse, balayeurs à mains) garder l'espace public propre est un véritable défi : déchets ménagers, encombrants, emballages, cartons, papiers, plastiques, canettes, urines, mégots, abîment notre environnement et mettent à mal le travail quotidien des agents municipaux.

COMMENT GARDER L'ESPACE PUBLIC PROPRE S'IL EST SALI EN PERMANENCE ?

Les agents de la propreté nettoient derrière nous, évitons de salir derrière eux ! Un peu de civisme, de respect des consignes de collecte et de tri, de petits gestes simples seraient aussi efficaces que des armées de camions et d'agents d'entretien, et tellement moins chers pour la collectivité.

JEAN-FRANÇOIS FAUSTIN
ADJOINT RESSOURCES HUMAINES,
ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
ET DÉLÉGUÉ À LA PROPRETÉ

ENVIE DE PARTICIPER À LA VÉGÉTALISATION DE LA VILLE ?

LE PERMIS DE VÉGÉTALISER EST FAIT POUR VOUS !

IL PERMET À CHACUN DE JARDINER DANS L'ESPACE PUBLIC.

Un citoyen majeur, un collectif (association, conseil de quartier, groupe de riverains, établissement scolaire), un commerce, une entreprise peuvent aujourd'hui demander à bénéficier d'une autorisation pour jardiner dans la rue, dans un espace vert municipal, au pied d'un arbre, au pied de son immeuble...

COMMENT L'OBTENIR ?

Il suffit de renseigner un formulaire de demande disponible par téléchargement depuis le site internet de la Ville ou sur demande en mairie.

Après présentation de votre projet, une commission l'étudiera. S'il est validé, vous obtiendrez une autorisation d'occupation du domaine public en vous engageant à respecter la charte de végétalisation votée par le conseil municipal et consultable du site internet de la Ville.

POURQUOI VÉGÉTALISER ?

Au-delà des aspects esthétiques, ces installations végétales contribuent à l'équilibre écologique et favorisent les rapports entre les individus et les générations.

SUIVEZ NOUS !

ville-clermont-herault.fr



Abonnez-vous à l'application
Illiwap de la ville

AGENDA

Voici les informations pour les animations des mois de mars et avril 2022, sachant qu'elles sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire :

Samedi 5 mars
CARNAVAL

Samedi 12 mars
URBAN TRAIL NOCTURNE

Dimanche 20 mars
PRINTEMPS EN FÊTE

9 au 24 avril
EXPOSITION DESSINER LE TANGO

Mercredi 27 avril
CONCERT OUGARIT
Atelier musique antique

SUIVEZ L'AGENDA SUR LE SITE
WWW.VILLE-CLERMONT-HERAULT.FR

CHA#8

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA VICTOIRE - TÉL. : 04.67.88.87.00
ACCUEIL@VILLE-CLERMONT-HERAULT.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GÉRARD BESSIÈRE

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : GAËLLE TUFFOU

RÉALISATION : ANAGRAM-OCCITANIE

CRÉDIT PHOTO : MAIRIE DE CLERMONT L'HÉRAULT (SAUF MENTION)

IMPRIMÉ À 6 000 EXEMPLAIRES SUR PAPIER PEFC PAR L'IMPRIMERIE GRAPHO 12

